

M. Esteve(?)

1968

CENTRE : EDUCATIF ET CULTUREL

91 - YERRES

TEL. 925. 38-91

I

TRAVAUX PREPARATOIRES

Un groupe de travail interministériel, où siégeaient des représentants :

- du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles
- du Ministre de l'Education Nationale
- du Ministre de la Jeunesse et des Sports
- de la Municipalité d'YERRES,

a travaillé de Mai 1967 à Mai 1968 pour définir les objectifs, les règles de fonctionnement, le Statut du Complexe socio-éducatif dont l'édification était en cours à Yerres.

La Préfecture de l'Essonne et l'Inspection Académique de ce département ont été associées aux recherches entreprises.

Les travaux de ce groupe ont abouti en Mai-Juin 1968 à deux documents :

- une Déclaration commune d'Intention

signée des trois Ministres et du Maire d'Yerres

- le texte des Statuts

déposé à la Préfecture de l'Essonne au cours de l'été 1968,

On trouvera ces documents à la suite de la note sur la construction de l'ensemble.

LA CONSTRUCTION DU
CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL D'YERRES

Une architecture souple, fonctionnelle et harmonieuse

Le Centre Educatif et Culturel d'Yerres comprendra 6 bâtiments implantés sur un terrain de 4 ha. en bordure de l'Yerres, au coeur même de la commune.

L'architecture du C.E.S. et de l'ensemble socio-éducatif a été confiée à M. Stéphan Levordashky ; celle du Centre Culturel à MM. Chémétov et Deroche.

des bâtiments variés

Dès l'entrée, un vaste bâtiment centré sur la salle de sports, véritable poumon de l'ensemble, regroupe les installations sportives couvertes, la Maison des Jeunes, la Bibliothèque, la Discothèque, les classes d'enseignement pratique, le Centre de formation professionnelle et de promotion sociale et le Centre social.

A ce bâtiment aux lignes d'une grande rigueur, le Centre Culturel opposera de l'autre côté de l'allée centrale, son architecture plus "sculpturale".

Derrière le théâtre, les classes du Collège d'Enseignement Secondaire sont réparties dans les deux bâtiments d'enseignement général et d'enseignement scientifique.

Entre les classes et la rivière, le restaurant, en forme d'étoile à trois branches, s'ouvre largement sur les pelouses et les arbres. Au fond du parc, le bloc logement destiné au personnel du collège. Au bord de l'Yerres, les installations de plein air sont à la disposition des sportifs. Une piscine viendra s'y joindre.

..... étroitement reliés

Chaque type d'activité s'exerce donc dans des locaux indépendants et spécifiques, mais toujours reliés entre eux par des allées et des galeries spécialement étudiées pour éviter toute rupture entre les divers centres d'intérêt. Chaque visiteur est invité à passer d'une activité à l'autre. Pour ne citer qu'un exemple, l'amateur de théâtre devrait ainsi être naturellement conduit à fréquenter la galerie d'exposition ou la bibliothèque.

Afin que le visiteur puisse librement passer d'un bâtiment à l'autre, le parc est fermé à toute circulation automobile ; il en résulte une ambiance générale de calme, de confort et d'agrément.

De vastes parkings aménagés à proximité faciliteront la venue des habitants de toute la région.

Construire autour des arbres

Le Centre Educatif et Culturel, malgré l'importance des bâtiments et la pluralité des équipements qu'il regroupe, donne une impression de légèreté et d'élégance car les bâtiments s'articulent autour d'arbres centenaires dont les frondaisons ont été scrupuleusement préservées.

A l'entrée l'imposante façade principale révèle toute l'ampleur de l'établissement, mais une fois franchi ce seuil, des bouquets d'arbres séparent les divers corps de bâtiments et s'insèrent dans des patios intérieurs. De larges massifs coupent les perspectives et noient les constructions dans la verdure.

.../...

Une réalisation de qualité

Les matériaux nobles mis en oeuvre par GEEP-INDUSTRIES, Triver, Aluminium bronzé, Emalit noire, largement employés en façade, s'harmonisent au feuillage environnant.

Grâce aux larges baies vitrées, la nature paraît pénétrer dans les volumes intérieurs.

L'unité des façades contraste avec une diversité de formes et de volumes qui témoigne de l'extrême souplesse des procédés de construction industrialisée GEEP-Aluminium Français-Saint-Gobain.

On est en droit d'espérer que le collègue culturel Guillaume Budé fera date dans l'histoire de l'équipement des Communes :

- en ouvrant l'école sur la Cité:
- en préparant concrètement la civilisation des loisirs,
- en favorisant l'éducation permanente et la promotion sociale des adultes,
- en assurant le plein épanouissement de la personnalité des enfants et celle de leurs aînés par une participation directe à des activités collectives.



D E C L A R A T I O N : C O M M U N E

D ' I N T E N T I O N

DECLARATION D'INTENTION

relative aux buts poursuivis par la création d'un

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL à

YERRES (ESSONNE)

La mission éducative et culturelle de l'Etat et des Collectivités locales a longtemps consisté presque exclusivement à fournir des maîtres et des locaux pour l'Enseignement, à entretenir des musées, des bibliothèques et des théâtres.

Depuis quelques années, un double courant s'est développé avec de plus en plus de force.

D'une part, dans un monde où les métiers se transforment rapidement, les adolescents et les adultes sont tenus de refaire des études ou de remettre à jour leurs connaissances, en même temps qu'avec l'urbanisation accélérée s'élargit brutalement le besoin de loisirs, de sport et de culture. En outre, dans les agglomérations en voie de croissance, les structures sociales traditionnelles ne jouent plus leur ancien rôle. Un nouvel effort de vie communautaire est à promouvoir pour les adultes comme pour les jeunes.

D'autre part, l'Ecole a pris conscience qu'elle n'était pas le seul lieu d'éducation et d'instruction. L'afflux grandissant et sans cesse renouvelé de l'information a amenuisé le rôle de la formation scolaire. Ce qui se passe entre les murs de la classe ne peut plus ignorer l'évènement,

.../...

.../... - 2 -

qui ne peut se traduire ou se résumer dans l'expression d'un seul maître. L'enseignant veut travailler dans le siècle, ainsi la vie doit entrer dans l'Ecole et l'Ecole s'ouvrir à la vie.

L'Etat et les Collectivités locales consacrent maintenant des sommes considérables pour réaliser à la fois des locaux scolaires et des ensembles sportifs, culturels ou sociaux.

Les équipements sportifs ou sociaux sont utilisés trop peu d'heures par jour et trop peu de jours dans l'année ; tous ces locaux peuvent être rendus complémentaires.

Les Ecoles ne disposent ni de grandes salles de réunion ni de galeries d'exposition, ni d'installations de lecture suffisantes.

Les Maisons de Jeunes manquent souvent de restaurant et de locaux.

Les cours d'écoles sont désertées le Jeudi et le Dimanche alors que les Jeunes sont dans la rue.

Le plein emploi des investissements, nécessaire pour des raisons économiques, est donc également justifié par la nouvelle conception de l'Ecole, la nécessité de l'éducation permanente, le nouveau rôle des loisirs, du sport et de la culture.

A cette fin une expérience est tentée à Yerres (Essonne), par entente entre le Ministère des Affaires Culturelles, le Ministère de l'éducation Nationale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, auxquels se joindront éventuellement d'autres départements ministériels.

.../...

I - Conditions de l'expérience

a) conditions matérielles

Sur un même terrain et un aise ensemble architectural, seront mis en place :

- un Collège d'Enseignement Secondaire de 1200 places
- une Maison des Jeunes
- un Centre sportif important
- une Bibliothèque municipale
- un Centre de formation professionnelle
- un Centre culturel comprenant un théâtre, une galerie d'exposition des locaux pour la formation artistiques,
- un Centre social

Un Foyer de jeunes travailleurs pourra être adjoint, dans l'avenir.

La gestion de cet ensemble devra être aussi intégrée que possible, tout en respectant pour l'essentiel les règles propres à chaque administration.

Il sera prévu un budget particulier permettant le fonctionnement de l'appareil de coordination et des activités communes.

.../...

b) STATUT

à titre provisoire, et afin de permettre à l'expérience de commencer sans tarder, l'intégration se fera dans le cadre d'une Association selon la loi de 1901.

Un Directeur Général assisté d'un Intendant aura la responsabilité d'ensemble de la poursuite de l'expérience et de la coordination des activités.

Un Comité de Direction regroupant autour du Directeur Général les Directeurs de chaque établissement animera l'ensemble en s'efforçant de multiplier les courants d'échange et d'éviter les coupures et les repliements, tout en permettant à chaque établissement de réaliser pleinement sa vocation propre.

Il sera fait autant que possible appel à du personnel volontaire.

II - Poursuite de l'expérience

Les conditions pratiques de l'expérience, son coût et ses résultats, la possibilité et les modalités d'une généralisation éventuelle, seront étudiés par un Groupe de travail interministériel composé d'une personnalité désignée par chaque Ministre et d'un représentant de la Municipalité.

Ce groupe fera appel, selon la nature des problèmes traités, aux fonctionnaires compétents des administrations centrales, départementales et locales.

Jusqu'à la rentrée de 1968 une mission générale de préparation sera confiée par les Ministres à un Chargé de Mission désigné d'un commun accord.

Cette Déclaration commune d'Intention est revêtue dans,
l'original des signatures :

- du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles
- du Ministre de l'Education Nationale
- du Ministre de la Jeunesse et des Sports
- du Maire d'YERRES

